



**Direction cantonale  
de la mensuration officielle**

DT - DCMO  
Quai du Rhône 12  
Case postale 36  
1211 Genève 8

**Aux Ingénieurs Géomètres Officiels et  
Autres spécialistes en mensuration**

**Circulaire d'information n° 1 / 2007**

N/réf. : LNI/csc

Genève, le 10 janvier 2007

**Concerne : Règlement sur les émoluments de la mensuration officielle  
Facturation des émoluments des mutations  
Cadastre technique du sous-sol  
Nouvelle norme de représentation du plan du registre foncier  
Renseignement des attributs  
Atelier DGMO  
Promotion**

Mesdames, Messieurs,

Le nouveau règlement sur les émoluments de la mensuration officielle est en vigueur depuis le 21 décembre 2006 et s'applique aux mutations qui sont déposées dès cette date dans l'administration cantonale.

Le nouveau règlement, que vous trouverez en annexe, a été élaboré en tenant compte des points suivants:

- *Simplification.* Le calcul de l'émolument doit être transparent, facile à appliquer et sans équivoque. Il doit être possible, à tout un chacun, de calculer l'émolument dû à l'administration par avance. Cette révision facilitera et réduira les coûts de modélisation en cas de transposition informatique (projet de facturation automatique).
- *Répondre au plan de mesures du gouvernement en matière de facturation de prestations.* Les prestations de mise à jour de la représentation spatiale des servitudes, de gestion du cadastre technique du sous-sol et de gestion des adresses doivent être soumises à émoluments en regard du travail réalisé par l'administration.
- *Équivalence des recettes pour les prestations existantes et application des tarifs de Ge-Pilote pour les émoluments des nouvelles prestations.* Les nouveaux tarifs ont fait l'objet de calculs comparatifs avec les années précédentes afin de vérifier et de garantir l'équivalence des recettes.

Les émoluments pour les servitudes seront facturés en principe au notaire; une gestion informatique des dossiers de servitudes est en cours de développement; elle reprendra les principes mis en place pour la gestion des mutations.

### **Facturation des émoluments des mutations**

Une facturation automatique des émoluments va être mise en production pour le 25 janvier prochain permettant ainsi d'éviter la saisie manuelle des factures. Les modalités de facturation ne changent pas. Je vous remercie d'avance de signaler à Madame Christine Scavino (tél: 022 327.46.77, courriel: [christine.scavino@etat.ge.ch](mailto:christine.scavino@etat.ge.ch)) toute erreur ou incohérence.

### **Cadastre technique du sous-sol**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la gestion du cadastre technique du sous-sol a été reprise par la DCMO. La consultation des archives et dossiers de ce cadastre a également été transférée à la réponse technique de la DCMO. Pour plus d'information sur ce cadastre le site de la DCMO a été mis à jour (<http://www.geneve.ch/dcmo>, puis sur "organisation et activités" et sur "Cadastre du sous-sol").

### **Nouvelle norme de représentation du plan du registre foncier**

Suite à la consultation auprès des cantons de la première version de ces prescriptions, plus de 300 remarques ont été remises à la Direction fédérale des mensurations cadastrales. Un groupe de travail, constitué de représentants des cantons de Berne, du Tessin de Vaud et de Genève et d'un représentant de la D+M, a été mis sur pied afin d'analyser ces différentes remarques et préparer la version définitive de ces prescriptions. Ce travail est maintenant terminé et la dernière version est actuellement implémentée sur le système du canton de Genève pour le contrôle et la validation finale.

Ces normes doivent entrer en vigueur au cours du premier trimestre 2007. Le modèle de représentation - pour ArcView - qu'utilisera la DCMO sera mis à disposition gratuitement des bureaux de géomètres.

### **Renseignement des attributs des objets de la MO**

Comme cela a été demandé lors du dernier atelier, vous trouverez en annexe un document facilitant le renseignement des attributs du modèle.

### **Atelier DGMO**

Le prochain atelier aura lieu le mardi 30 janvier de 10 :00 à 12 :00, salle Galiléo. Compte tenu de leur imbrication et d'une hiérarchie de travail, il a été décidé de regrouper dans un seul et même atelier les thèmes suivants : Les points fixes, la fiabilisation et les objets en limite d'immeuble.

### **Promotion**

Monsieur Bertrand BARBEY, Ingénieur géomètre breveté, a été promu au poste d'adjoint de direction à partir du 1 janvier. En cette qualité il sera amené à signer les tableaux de mutation juridique.

Je me tiens volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous présente, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Laurent NIGGELER  
Directeur  
Géomètre cantonal

### **Annexes ment.**

# **Règlement fixant le tarif des émoluments de la direction cantonale de la mensuration officielle**

**E 1 46.06**

Le CONSEIL D'ETAT de la République et canton de Genève  
vu les articles 94, alinéa 2 et 154 de la loi d'application du code civil et du code des obligations, du 7 mai 1981,  
arrête :

## **Chapitre I Dispositions générales**

### **Art. 1 Perception**

<sup>1</sup> Les opérations de la direction cantonale de la mensuration officielle font l'objet d'un émolument perçu pour le compte de l'Etat par le directeur-géomètre cantonal.

<sup>2</sup> L'émolument ne comprend ni les frais, ni les débours qui sont facturés séparément; il peut être exigé avant l'exécution, notamment lorsque le requérant est notoirement en cessation de paiement.

<sup>3</sup> La reproduction à des fins commerciales et pour des publications de tout genre est soumise à une autorisation spéciale de la direction cantonale de la mensuration officielle.

<sup>4</sup> Les dispositions du présent règlement s'appliquent par analogie aux opérations qui n'y sont pas expressément prévues.

## Chapitre II Emoluments

### Art. 2 Dossiers de mutation

Il est perçu pour le dépôt des dossiers de mutation :

- a) par dossier de mutation juridique (immeubles, DDP, PPE) : 500 F
- b) par dossier de mutation technique :
  - 1° Création et modification objet immatriculé :
    - premier objet 350 F
    - par objet supplémentaire 150 F
  - 2° Création et modification d'objet non immatriculé : 150 F
  - 3° Création et modification d'objet immatriculé et non immatriculé :
    - premier objet immatriculé 350 F
    - par objet immatriculé supplémentaire 150 F
    - pour l'ensemble des objets non immatriculés 100 F

### Art. 3 Servitudes

Il est perçu pour la mise à jour des servitudes avec assiette spatiale :

- a) par registre des servitudes (RS), dossier numérique 45 F
- b) par registre des servitudes (RS), dossier papier 90 F

### Art. 4 Cadastre technique du sous-sol

Il est perçu pour le dépôt des dossiers :

- a) par dossier numérique 180 F
- b) par dossier papier 315 F

### Art. 5 Numérotation des adresses

Il est perçu par dépôt de dossiers :

- a) pour la première adresse, plaque comprise 150 F
- b) par adresse supplémentaire, plaque comprise 50 F

### Art. 6 Extrait officiel : plans du registre foncier et plans d'ensemble

Il est perçu pour les extraits de plans sur papier ou supports transparents, avec titre et mention « reproduction réservée » :

- |                 | 1 <sup>re</sup> copie | copie<br>suppl. |
|-----------------|-----------------------|-----------------|
| a) format A4/A3 | 60 F                  | 5 F             |
| b) format B3/B2 | 85 F                  | 10 F            |
| c) format B1    | 115 F                 | 15 F            |

**Art. 7 Autres extraits**

Il est perçu pour les documents ci-dessous :

- a) état descriptif certifié conforme d'un immeuble du domaine public 10 F
- b) attestation de propriété 10 F

**Art. 8 Consultation**

Il est perçu pour les demandes particulières nécessitant le concours d'un employé ou pour toute recherche spécifique effectuée pour un requérant privé, au temps consacré, par heure : 90 F

**Art. 9 Opérations diverses**

Le prix de vente du matériel de repérage, des plans de villes, livres, cartes et autres documents disponibles auprès de la direction cantonale de la mensuration officielle, fait l'objet d'une directive séparée de ce service.

**Art. 10 Exonération**

<sup>1</sup> Aucun émoulement n'est perçu :

- a) lorsque les frais de l'opération sont à la charge de l'Etat de Genève;
- b) lorsque les frais de l'opération, reconnue d'intérêt public par le Conseil d'Etat, sont à la charge d'une commune du canton de Genève;

<sup>2</sup> La justification de l'exonération doit figurer dans l'acte déposé au registre foncier ou y être annexée.

**Art. 11 Emolument complémentaire**

Il est perçu un émoulement complémentaire, par catégorie d'employé et par heure, lorsqu'un dossier de mutation doit faire l'objet d'un travail supplémentaire de vérification, compte tenu d'un possible non respect des directives et/ou des règles de l'art, et que cette non conformité est avérée.

- a) catégorie I 70 F
- b) catégorie II 90 F
- c) catégorie III 100 F
- d) catégorie IV 120 F

### **Chapitre III Dispositions finales et transitoires**

#### **Art. 12 Département compétent**

La direction cantonale de la mensuration officielle est chargée de l'application du présent règlement. Toute contestation relative à son application est tranchée définitivement par le chef du département du territoire.

#### **Art. 13 Clause abrogatoire**

Le règlement fixant le tarif des émoluments de la direction cantonale de la mensuration, du 9 juin 1997, est abrogé.

#### **Art. 14 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur le lendemain de sa publication dans la Feuille d'avis officielle.

Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

## Indications pour remplir les attributs du modèle TopoGéo

	Description	Domaine de valeur	Valeur par défaut	Exemple Valeur ou description	A livrer	Remarque
<b>CAD BAT SPECIAL HS</b>						
GENRE	Type de façade ( ouverte, fermée,... )					Attribut pour paramètre graphique
<b>CAD BAT SPECIAL SS</b>						
GENRE	Type de façade ( ouverte, fermée,... )					Attribut pour paramètre graphique (plus exigé dans DGMO)
<b>CAD BATIMENT HORS SOL</b>						
NOCOMM	Commune	OUI		44	OUI	RAS
NOBAT	Numéro du bâtiment			599	OUI	NB: Si ancien bâtiment modifié = conserve lettre ( exemple : A599 )
MUTNUM	Numéro de la mutation déposée			0472006	OUI	RAS
BATDDP	Numéro du DDP		<nul>	789	OUI	Seulement si le bâtiment doit être incorporé au DDP
CODNOM	Designation du bâtiment	OUI		Véranda	OUI	RAS
PROVENANCE	Type d'acquisition	OUI	Autre	Construction	OUI	Si entièrement fiable = "Construction" sinon "Autre"
MUTORI	Numéro de la Mutation de création			0232003	OUI	Si modification du bâtiment = attribut inchangé
<b>CAD BATIMENT SOUS SOL</b>						
NOCOMM	Commune	OUI		44	OUI	RAS
NOBAT	Numéro du bâtiment			598	OUI	Si bâtiment modifié = conserve lettre ( exemple : A598 )
MUTNUM	Numéro de la mutation déposée			0472006	OUI	RAS
BATDDP	Numéro du DDP (incorporation)		<nul>	789	OUI	Seulement si le bâtiment doit être incorporé au DDP
CODNOM	Designation du bâtiment	OUI		Garage privé	OUI	RAS
PROVENANCE	Type d'acquisition		Autre	Construction	OUI	Si entièrement fiable = "Construction" sinon "Autre"
MUTORI	Numéro de la Mutation de création			0232003	OUI	Si modification du bâtiment = attribut identique
<b>CAD NATURE SOL</b>						
MUTCOM	Commune de mutation	OUI		7	OUI	RAS
MUTNUM	Numéro de la mutation déposée			0332008	OUI	RAS
PROVENANCE	Type d'acquisition	OUI		Construction	OUI	Si entièrement fiable = "Construction" sinon "Autre"
TYPE	Type de nature du sol	OUI		Eau	OUI	Jusqu'à nouvel avis, seules les natures "Eaux" sont à livrer
GENRE	Description	OUI		Cours d'eau	OUI	RAS
<b>CAD POINT PARTICULIER</b>						
NOCOMM	Commune	OUI		44	OUI	RAS
NOPLAN	Numéro du plan du Registre Foncier			12	OUI	RAS
NOPOINT	Numéro du point définitif			0	OUI	0 = fiable, -1 = non fiable (si point digitalisé devenu fiable = même numéro )
NOPROV	Numéro du point provisoire			8002	OUI	Conforme à celui figurant sur l'esquisse
VALEUR	Indice de fiabilité			4	OUI	Fiable si < 5 et donc si pas fiable n'est pas conservé !
MUTNUM	Numéro de la mutation déposée			0472006	OUI	RAS
MUTORI	Numéro de la mutation de création			0472006	OUI	RAS
PROVENANCE	Type d'acquisition	OUI	Construction	Construction	OUI	Si pas fiable n'est pas conservé !
PRECPLAN	Précision planimétrique		<nul>	<nul>	NON	Hors demande particulière (mandat,etc...) n'est pas exigé
FIABPLAN	Fiabilité planimétrique		<nul>	<nul>	NON	Hors demande particulière (mandat,etc...) n'est pas exigé

## Indications pour remplir les attributs du modèle TopoGéo

	Description	Domaine de valeur	Valeur par défaut	Exemple Valeur ou description	A livrer	Remarque
<b>SIGNE</b>	Nature du repère d'abornement	OUI	6	6	OUI	
<b>CAD DOMROUTIER SURFACES NIV \$</b>						
<b>NOCOMM</b>	Commune	OUI		38	OUI	RAS
<b>OBJET</b>	Objet du domaine routier	OUI		Surface latérale	OUI	RAS
<b>REVETEMENT</b>	Matériau de revêtement	OUI		Autre	OUI	RAS
<b>PROVENANCE</b>	Type d'acquisition	OUI	Construction	Construction	OUI	
<b>Z_URBAINE</b>	Situation selon niveau de tolérance	OUI		Zone non urbaine	OUI	NT2 = Zone urbaine, NT3 = Zone non urbaine
<b>REMARQUE</b>	Complément d'information			Vigne	OUI	Texte libre si nécessaire à la compréhension
<b>MUTNUM</b>	Numéro de la mutation déposée			1562006	OUI	RAS
<b>CAD BIENS FONDS</b>						
<b>NOCOMM</b>	Commune	OUI		48	OUI	RAS
<b>NOPARC</b>	Numéro de la parcelle			56	OUI	RAS
<b>MUTNUM</b>	Numéro de la mutation déposée			0122006	OUI	Si parcelle voisine modifiée (sommets) = conserve attribut origine
<b>PROVENANCE</b>	Type d'acquisition	OUI	Construction	Construction	OUI	RAS
<b>VALIDITE</b>	Statut de l'immeuble	OUI	En vigueur	En vigueur	OUI	RAS
<b>GENRE</b>	Type de propriété	OUI		Dépendance	OUI	RAS
<b>CAD DDP</b>						
<b>NOCOMM</b>	Commune	OUI		31	OUI	RAS
<b>NODDP</b>	Numéro du DDP			2456	OUI	RAS
<b>PROVENANCE</b>	Type d'acquisition	OUI		Construction	OUI	RAS
<b>VALIDITE</b>	Statut de l'immeuble	OUI		En vigueur	OUI	RAS
<b>GENRE</b>	Type de propriété	OUI		DDP de superficie	OUI	RAS
<b>MUTNUM</b>	Numéro de la mutation déposée			0472004	OUI	Si DDP voisin modifié (sommets) = conserve attribut origine
<b>CAD POINT LIMITE</b>						
<b>NOCOMM</b>	Commune	OUI		21	OUI	RAS
<b>NOPLAN</b>	Numéro du plan du Registre Foncier			6	OUI	RAS
<b>NOPOINT</b>	Numéro du point définitif			0	OUI	0 = fiable, -1 = non fiable donc non conservé
<b>NOPROV</b>	Numéro du point provisoire			7005	OUI	Conforme à celui figurant sur l'esquisse
<b>VALEUR</b>	Indice de fiabilité	OUI		4	OUI	Fiable si < 5 et accepté si mutation de projet = 5
<b>MUTNUM</b>	Numéro de la mutation déposée			0082007	OUI	RAS
<b>MUTORI</b>	Numéro de la mutation de création			0122005	OUI	RAS
<b>PROVENANCE</b>	Type d'acquisition	OUI		Construction	OUI	RAS
<b>PRECPLAN</b>	Précision planimétrique				NON	Hors demande particulière (mandat, etc...) n'est pas exigé
<b>FIABPLAN</b>	Fiabilité planimétrique				NON	Hors demande particulière (mandat, etc...) n'est pas exigé
<b>SIGNE</b>	Nature du repère d'abornement	OUI		1	OUI	Signe = 5 si mutation de projet
<b>LIMTER</b>	Sommets d'une limite territoriale	OUI	NON	OUI	OUI	Oui si le point est un sommet de limite administrative (commune, canton)
<b>CAD COUVERT SPECIAL</b>						
<b>GENRE</b>	Type de façade (ouverte, fermée, ...)					Attribut pour paramètre de représentation du plan RF



## Indications pour remplir les attributs du modèle TopoGéo

	Description	Domaine de valeur	Valeur par défaut	Exemple Valeur ou description	A livrer	Remarque
<b>CAD COUVERT</b>						
MUTCOM	Commune de mutation	OUI		17	OUI	RAS
MUTNUM	Numéro de la mutation déposée			0182006	OUI	RAS
PROVENANCE	Type d'acquisition	OUI		Construction	OUI	RAS
<b>CAD COMMUNE</b>						
Attention: attributs invariables: Seule la géométrie doit être modifiée						
NOCOMM	Commune	OUI		31	OUI	RAS
COMABR	Abréviation			Ly	OUI	RAS
NOOFS	Numéro fédéral			6628	OUI	RAS
TITRE	Nom complet			LANCY	OUI	RAS
PROVENANCE	Type d'acquisition	OUI		Construction	OUI	RAS
<b>CAD PLAN</b>						
Attention: attributs invariables: Seule la géométrie doit être modifiée						
NOCOMM	Commune	OUI		31	OUI	RAS
PLANNO	Numéro			52	OUI	RAS
INDIQUA	Indice de qualité	OUI		+/- 0.3	OUI	RAS
DOCTEC	N° de croquis de mensu. d'origine			croquis 26a+b	OUI	RAS
Y_CENTRE	Coordonnée du centre en Y			499541.69	OUI	RAS
X_CENTRE	Coordonnée du centre en X			113541.23	OUI	RAS
ROTATION	Rotation			26.66	OUI	RAS
ECHELLE	Echelle			500	OUI	RAS
TITRE_POSITION	Position du titre			bas_d	OUI	RAS
TYPLAN	Type de mensuration			Semi-graphique	OUI	RAS
ETAME	Etat de la mensuration			En service technique	OUI	RAS
DATMEV	Date mise en vigueur			01.07.1945	OUI	RAS
<b>CAD ELEMENT CONDUITE</b>						
MUTCOM	Commune de mutation	OUI		27	OUI	RAS
MUTNUM	Numéro de la mutation déposée			0662004	OUI	RAS
PROVENANCE	Type d'acquisition	OUI		Construction	OUI	RAS
EXPLOITANT	Gestionnaire de la conduite	OUI		GAZNAT	OUI	RAS
GENRE	Type de conduite	OUI		Gazoduc	OUI	RAS
<b>CAD MARQUISE</b>						
MUTCOM	Commune de mutation	OUI		23	OUI	RAS
MUTNUM	Numéro de la mutation déposée			0192006	OUI	RAS
PROVENANCE	Type d'acquisition	OUI		Construction	OUI	RAS
IDENT_BATI	Relation au bâtiment			23-A578	OUI	Concaténation du N° de commune "-" N° de bâtiment

## Indications pour remplir les attributs du modèle TopoGéo

	Description	Domaine de valeur	Valeur par défaut	Exemple Valeur ou description	A livrer	Remarque
<b>CAD OBJET DIVERS</b>						
MUTCOM	Commune de mutation	OUI		7	OUI	RAS
MUTNUM	Numéro de la mutation déposée			0552005	OUI	RAS
PROVENANCE	Type d'acquisition	OUI		Construction	OUI	RAS
GENRE	Description de l'objet	OUI		Passerelle	OUI	RAS
STYLE	Paramètre graphique	OUI		Continu	OUI	Attribut pour paramètre graphique
<b>CAD PISCINE</b>						
MUTCOM	Commune de mutation	OUI		17	OUI	RAS
MUTNUM	Numéro de la mutation déposée	OUI		0162006	OUI	RAS
PROVENANCE	Type d'acquisition	OUI		Construction	OUI	RAS
<b>RFO SERVITUDE \$</b>						
Voir document du registre Foncier "Classification des servitudes"						
NUMERO_RS	Numéro au registre des servitudes				NON	RAS
SUB_TYPE	Type	OUI		USAGES	OUI	RAS
DOM_CLASSE	Classe	OUI		F1 Usage extérieur	OUI	RAS
TEXTE_LIBRE	Niveau, "surface approximative",...			Rez-de-chaussée	OUI	RAS
TEXT1	N° de place de parc, cave,...			18	OUI	RAS
VALIDITE	Validité juridique	OUI	oui	oui	OUI	RAS